



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 125370

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la question du choix de messages parlés, plutôt que codés, à l'intention des personnes malvoyantes et aveugles, aux intersections routières urbaines. En effet, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose une obligation d'accessibilité universelle, qui doit être réalisée avant 2015. L'article 45 de cette loi prévoit que « la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, le système des transports et des intermodalités, est organisé pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite [...] Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune [...] Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes ». Cet article traitant de la chaîne de déplacement, qui doit être ininterrompue, amène à faire certaines observations. Les personnes malvoyantes ou aveugles se déplacent dans les passages piétons à l'aide de messages tactiles ou sonores, qui leur permettent de connaître le moment opportun pour traverser. L'association UNMV (Union nationale pour les moins valides) s'interroge sur le bien-fondé du choix des répétiteurs sonores de feux de traversées pour les personnes malvoyantes ou aveugles. En effet, selon cette association, les personnes malvoyantes et aveugles se retrouvent dans l'obligation de mémoriser des séries de codes qui se confondent avec d'autres signaux urbains, ce qui conduit à une rupture d'égalité et une discrimination. L'association préconise ainsi l'usage de messages parlés plutôt que codés. Elle lui demande sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125370

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13503

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)